

**DATE DE PUBLICATION : 21 décembre 2011**

Le directeur général  
des Activités fiduciaires et de Place

Objet : délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M<sup>me</sup> Anne LE LORIER, second sous-gouverneur, le 15 novembre 2011 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Jacques CAMBOUNET, directeur des Activités fiduciaires (DAF) et en cas d'absence ou d'empêchement, à MM. Michel BRONDEL et Jean DESFRETIERE, adjoints au directeur de la DAF, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, toute convention ainsi que tout document de nature à engager la Banque, dans la limite de 90 000 euros (hors taxes), relatif à l'exercice des activités de la DAF.

MM. Jean-Jacques CAMBOUNET, Michel BRONDEL et Jean DESFRETIERE peuvent subdéléguer leur signature aux agents du personnel des cadres de la DAF.

Fait à Paris, le 30 novembre 2011

Henri JULLIEN  
Directeur général